

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DEBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 28 mai.

Un décret impérial institue une commission spéciale pour la vérification des comptes de gestion de la liste civile impériale. Cette commission est composée de MM. Barthe, premier président de la Cour des comptes, président; Boulay (de la Meurthe), conseiller d'Etat; Marnier de Pleignes, conseiller à la Cour des comptes; le comte Dubois, maître des requêtes, et Arnault, conseiller référendaire.

M. Brice, chef de bureau au secrétariat général du ministère d'Etat remplira les fonctions de secrétaire. — Havas.

Le Sénat, qui s'est réuni hier, a nommé des commissions chargées d'examiner le projet de loi relatif aux pensions civiles et divers projets de lois d'un intérêt local. — Havas.

Le Corps-Législatif s'est réuni aujourd'hui à une heure. Voici le sommaire de la séance qui est la dernière de la session. — Lettre par laquelle M. le comte de Sainte-Hermine s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. — Démission donnée par M. Lacave de ses fonctions de député. — Autorisations accordées à MM. Guyard-Belain, baron de Montreuil, de Belleyme, Lanquetin, Taillefer, le marquis de Sainte-Croix, de faire imprimer et distribuer les discours qu'ils ont prononcés dans la discussion sur les projets de loi relatifs aux pensions civiles, à la fixation du budget de 1854, et aux secours viagers pour anciens militaires. — Adoption de deux projets de loi ayant pour objet: le premier, d'autoriser l'aliénation d'un immeuble compris dans le majorat du duc de Padoue; le deuxième, d'approuver un échange d'immeubles entre l'Etat et les héritiers Villepreux. — Délibération sur le projet de loi portant prohibition de ports d'armes en Corse. Adoption du projet. — Délibération sur le projet de loi ayant pour objet de remettre en vigueur les articles 86 et 87 du Code pénal; adoption du projet de loi. — Délibération sur le projet de loi relatif à la conversion des dettes actuelles des départements et des communes; adoption du projet de loi. — Proclamation de la clôture de la session de 1853. — Havas.

FEUILLETON

UN TÊTE A TÊTE AVEC UN LION.

(Suite et fin.)

« — Bien loin de là, reprit le marchand: son agitation perpétuelle me tenait aussi dans un état d'anxiété continue. Un troupeau de zèbres vint à passer près de nous; quand ils aperçurent le lion, ils se retournèrent précipitamment et s'élancèrent avec une espèce de frénésie dans une autre direction. Le lion se dressa sur ses pattes, fit une demi-conversion et regarda vivement les fuyards. Les lions aiment passionnément la chair des zèbres; j'espérais donc que mon lion allait m'abandonner pour courir après eux-là. Mais il jugea sans doute convenable de préférer le positif à l'incertain; il se retourna donc, puis se coucha de nouveau, grondant d'une manière affreuse, et me regardant avec plus de vivacité que jamais, comme pour me dire: « Tu vois, mon bon ami, que j'ai perdu pour toi un zèbre: aussi ai-je l'intention de ne pas te lâcher. » Vous pensez bien que, dans mon cœur, je maudissais mille fois le vieux brigand; mais j'avais soin de ne pas articuler une parole de peur qu'il ne m'arrivât mal.

« Une alerte nouvelle ne tarda point à me venir d'un autre côté. Je vis le lion regarder attentivement dans la direction du lieu où se trouvaient mes charriots, ainsi qu'il l'avait déjà fait deux ou trois fois, puis se lever sur

Le *Moniteur* reproduit la note suivante, publiée d'abord dans la *Patrie*:

« Quelques journaux français et étrangers, se méprenant sur le caractère du protectorat que la France exerce en Orient depuis des siècles, en faveur du catholicisme, établissent une certaine analogie entre ce protectorat et celui que la Russie réclame aujourd'hui dans l'intérêt du rit oriental.

« Cette opinion provient d'une erreur, ou tout au moins d'une confusion d'idées qu'il importe de ne pas laisser s'accréditer.

« Les capitulations, consacrées formellement en 1812 par le traité de paix qui a suivi l'expédition d'Egypte, ne reconnaissent aux rois de France qu'un droit de protection sur les sanctuaires de Jérusalem et les établissements religieux, également possédés dans les diverses échelles du Levant par des prêtres *francs* du rite latin. Or, tout le monde sait que, sous cette dénomination de *francs*, on ne comprend, en Turquie, que les étrangers.

« Le protectorat officiel de la France ne s'appliquait donc pas aux indigènes, et si, dans la pratique, il s'étendait quelquefois aux sujets du Sultan professant la religion romaine, ce n'était là qu'un usage variable suivant les lieux et les circonstances, et nullement un droit défini découlant des traités. Les plus anciennes instructions des ambassadeurs de France à Constantinople leur ont toujours recommandé de ne pas perdre de vue cette distinction. Ils pouvaient sans doute, dans un intérêt d'humanité, intervenir d'une façon officieuse en faveur des catholiques soumis à la Porte et originaires de l'Empire ottoman, où ils ne sont qu'en bien faible minorité; mais leur protection légale ne couvrait que plusieurs centaines de prêtres séculiers et de moines, pour la plupart Italiens et Espagnols, et, chose essentielle à noter, dont le chef spirituel résidait à Rome. Telle est encore aujourd'hui la situation des choses.

« Ce que la Russie demande, au contraire, c'est un droit de protection sur l'Eglise grecque, autrement dit la tutelle d'une communion composée de douze millions de sujets du Sultan, régie par un patriarche dont le siège est à Constantinople, et qui réunit, comme son clergé, à tous les degrés de l'échelle, des attributions civiles très-étendues à ses pouvoirs religieux.

« On ne saurait donc, ni en principe, ni en fait, établir aucune assimilation entre deux protectorats

aussi différents d'origine, de but et d'importance. — Schiller. »

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

SUISSE. — La Cour martiale de Fribourg a consacré toute la semaine dernière au procès relatif à l'insurrection du 22 avril. Vendredi, l'accusateur public a présenté son réquisitoire et pris ses conclusions.

Les inculpés ont été classés en cinq catégories: 1° les chefs; 2° ceux qui ont porté des messages et commandé les paysans; 3° les prévenus accusés de récidive; 4° ceux qui faisaient partie des conseils communaux ou du contingent; 5° les insurgés qui ne peuvent être rangés dans les catégories précédentes.

M. l'avocat Wuilleret, unique défenseur des accusés, a récusé la Cour martiale comme contraire aux constitutions fédérale et cantonale. La Cour s'est déclarée compétente. Le défenseur a interjeté appel de son arrêt au Tribunal cantonal; la Cour a prononcé qu'elle décidait sans appel.

On assure que le Conseil fédéral n'a pas voulu reconnaître la Cour martiale; elle devait commencer à siéger lundi; mais comme M. Druey se trouvait encore à Fribourg, on a ajourné la séance. Le lendemain, ce tribunal inconstitutionnel a passé outre, malgré les avis donnés, dit-on, par M. Druey.

M. Wuilleret a présenté la défense le vendredi. Samedi la Cour a rendu son jugement: il semble qu'un peu plus de temps aurait été nécessaire pour bien examiner les faits et prononcer sur la culpabilité de cent soixante personnes.

Lecture de la sentence a été donnée dimanche aux prisonniers, à l'église des Augustins. Commencée à dix heures, cette formalité n'a fini qu'à une heure.

M. le curé de Tornay est condamné à 30 ans de réclusion; les frères Bugnon, capitaines, à 10 ans; M. Louis Weck d'Onnens à 18 mois; la plus grande partie des autres à 1 ou 2 ans de détention. On a largi seize domestiques.

Les condamnés ont été condamnés *solidairement aux frais*.

Après la lecture du jugement, M. Wuilleret a fait appel au Tribunal fédéral et demandé la cassation du jugement de la Cour martiale.

On annonçait qu'une convocation du Grand-

servé jusque-là. Selon toute apparence, le vieux scélérat eût la même idée, en sorte qu'il jugea prudent de se tenir tranquille.

« Enfin, la nuit arriva. Les étoiles étaient brillantes, mais la lune ne parut point dans le ciel. Je ne voyais que vaguement les objets, même à une petite distance, et ne discernais à l'Orient que la silhouette des collines. Le lion, immobile, formait une masse confuse non loin de moi. J'acquis la certitude qu'il ne dormait pas et observait chacun de mes mouvements. Par intervalles, ses yeux, tournés vers moi, brillaient comme des charbons ardents. Je n'avais qu'un seul espoir de salut: en restant immobile et silencieux, je le fatiguerais peut-être, ou du moins je l'empêcherais de se jeter sur moi, en attendant qu'une cause fortuite, une circonstance soudaine vint l'attirer ailleurs, comme dans l'aventure du Hotentot. Mais, pour ne point perdre cette dernière chance, il fallait que je restasse éveillé, chose extrêmement difficile. J'étais accablé de fatigue, je tombais de sommeil, n'ayant pas dormi depuis trente-six heures, ni mangé depuis vingt-quatre: que d'émotions cruelles n'avais-je pas éprouvé d'ailleurs! L'air était frais, et cette fraîcheur délicieuse, après une journée brûlante, semblait m'inviter au repos. Un silence profond régnait autour de moi d'ailleurs, j'avais besoin d'efforts continuels pour tenir mes paupières soulevées. De temps en temps je sentais ma tête s'affaisser, et je me redressais avec un frémisse-

ses pattes, rugir avec colère, plissant ses lèvres et montrant ses dents, comme s'il apercevait quelque chose de désagréable pour lui. Je sus plus tard que mes hommes, pressés par Apollon, s'armèrent de pied en cap et s'avancèrent vers la colline. De cet endroit, leur vue extrêmement perçante leur permettait de découvrir le lion en train de me surveiller; aussi, dès qu'il se redressa et se tourna vers eux, ils décampèrent sans tambour ni trompette et coururent aux charriots, dans lesquels ils sautèrent, à moitié fous d'épouvante. Au bout de quelque temps, le lion se coucha de nouveau en face de moi, étendit ses pattes, bâilla, cligna des yeux et me parut las de monter la garde. Mais il avait manifestement résolu de demeurer là jusqu'à la nuit; il aurait pu sans cela me donner mon compte immédiatement.

« Vers le soir, j'entendis rugir dans le lointain. Ce sourd grondement parut contrarier beaucoup le lion. Au timbre de la voix, j'avais cru reconnaître une lionne, et je pensai qu'elle cherchait son compagnon. Celui-ci se leva, se recoucha à plusieurs reprises, allant çà et là d'un air farouche, flairant la terre, comme s'il eût été indécis et troublé; mais il garda le silence, et le cri de la lionne s'affaiblit graduellement. Ce fut l'instant de la journée où je ressentis la plus vive inquiétude; car, si le lion avait répondu à sa compagne, s'il l'avait appelée, comme elle avait probablement fait, elle se serait jetée sans délai sur le souper friand que son époux s'était ré-

Conseil allait avoir lieu et qu'il serait appelé à commuer la peine des condamnés.

M. Charles de Riaz a été cité pour le 13 juin. On assure qu'il ne comparait pas, il ne veut pas reconnaître la Cour martiale et en appellera au Tribunal fédéral.

On prétend aussi que l'emprunt forcé n'aura pas lieu : le Conseil fédéral le désapprouve, dit-on ; le gouvernement de Fribourg passera-t-il outre, ainsi qu'il l'a fait pour la Cour martiale ? La souscription volontaire qui a été ouverte ne se monte encore qu'à 1,000 fr. Cela donne la mesure de la confiance et de la sympathie qu'inspire le gouvernement.

Le préfet de Bulle et les trois scrutateurs radicaux de l'assemblée électorale ont fait insérer une protestation dans la *Gazette de Fribourg*, en réponse à celle du quatrième sénateur M. Toffel ; ils disent que lorsque ce dernier a réclamé, il était trop tard et que le bureau était dissout. Il est alors surprenant que le procès-verbal fasse mention de la réclamation de M. Toffel. Comment ces Messieurs ont-ils pu constater, séance tenante, au bureau, une protestation faite après la séance ?

La vérité, c'est qu'on a réclamé dès que la majorité du bureau a déclaré que M. Fracheboud était élu. On avait même demandé, immédiatement après la première épreuve, que les votes fussent complétés. Il est vrai aussi que le préfet, voyant le nombre des réclamants, s'est hâté de descendre de la tribune et de s'éloigner. Tout cela était préparé d'avance.

Il y aura prochainement un député à nommer au Conseil national. Si le Conseil fédéral n'envoie pas de commissaires et qu'il n'y ait pas de sûreté pour les personnes, il est à craindre que les conservateurs ne refusent de se rendre à l'élection, car des hommes désarmés ne peuvent pas se mesurer contre des adversaires qui volent sabres et carabines en main.

M. Charles de Riaz, MM. Von der Weidt et Amédée de Diesbach, membre du comité de Posieux, sont à Berne. On ne sait s'ils parviendront à obtenir justice du Conseil fédéral : les membres de ce Conseil les ont reçus fort convenablement ; mais peut-être se borneront-ils à quelques paroles promettant, en termes vagues, quelque chose pour l'avenir et n'accordant rien dans le présent.

Les « dames patriotes » des cantons de Vaud et de Neuchâtel brodent des drapeaux pour les gardes civiques du canton de Fribourg, qui doivent se réunir à Fribourg le 29 mai, afin de les recevoir : le Gouvernement, qui est sans argent, donne à ses gardes 1,200 fr. pour cette fête, et il y ajoute les vins d'honneur. — Barrier.

ANGLETERRE. — On attendait avec impatience, à Paris, le compte-rendu des interpellations que le comte Malmesbury devait adresser à lord Clarendon, chef du foreign-office, au sujet des affaires du Levant. Le résumé de ces interpellations est arrivé par les journaux du soir de Londres. Le comte de Malmesbury ayant demandé si les instructions données à lord Stratford étaient les mêmes que celles envoyées à M. de Lacour par la cour de France, lord Clarendon a répondu en ces termes :

« Je pense que, dans l'état où sont les choses, les nobles lords qui sont dans l'opposition ne me presseront pas de leur donner des renseignements qu'il

y aurait inconvénient à publier en ce moment. (Écoutez ! Écoutez !)

La dernière dépêche officielle de lord Stratford est du 9 mai ; elle annonce la conclusion de la question des Lieux-Saints. Le Gouvernement n'avait pas reçu de Constantinople d'autres nouvelles que celles qui étaient publiques, et si le télégraphe électrique a ses avantages, il a aussi ses inconvénients et on ne peut pas toujours se fier aux nouvelles qu'il donne.

Je puis affirmer seulement que les vues du Gouvernement de S. M. sur la nécessité de maintenir l'Empire ottoman n'ont point changé. Les Gouvernements d'Angleterre et de France sont entièrement d'accord à ce sujet, et il ne faut pas douter que les ambassadeurs d'Angleterre et de France aient agi de concert, à Constantinople, pour soutenir le Gouvernement turc. »

Lord John Russell, interpellé, au même moment, à la Chambre des Communes par M. Disraeli, a donné des assurances non moins satisfaisantes. Après avoir fait l'historique des négociations, le noble lord a continué en ces termes :

« Dans l'état actuel des négociations, il ne serait pas compatible avec les intérêts du service public que le Gouvernement produisît les instructions en vertu desquelles lord Stratford a été autorisé à agir. Je puis dire seulement qu'elles peuvent être caractérisées comme instructions abandonnant beaucoup de choses à la discrétion personnelle de l'ambassadeur, tout en insistant sur ce point que la politique bien arrêtée du Gouvernement anglais consiste à maintenir inviolable la foi des traités et à soutenir l'intégrité et l'indépendance du Gouvernement turc (écoutez ! écoutez !). — Peut-être me sera-t-il permis d'ajouter que, bien que nous soyons sans nouvelles officielles plus fraîches, j'ai la confiance, d'après les apparences actuelles, que le Gouvernement russe ne demandera pas, en définitive, d'autre sûreté de la Turquie que celle qui sera compatible avec la parfaite autorité du Sultan, comme souverain de la Turquie, et avec le maintien de la paix de l'Europe. (Applaudissements.)

Lord John Russell continuait au départ du courrier. — Havas.

TURQUIE. — On lit dans le *Morning-Post* du 27 mai :

Je m'empresse de vous transmettre les nouvelles authentiques importantes ci-après, reçues de Constantinople par le télégraphe :

« Constantinople, 17 mai. — En entrant en fonctions, Reschid-Pacha a demandé un délai de 6 jours au prince Menschikoff. Celui-ci a refusé et déclaré les relations diplomatiques rompues, ajoutant qu'il resterait à Constantinople 3 jours pour faire ses préparatifs nécessaires de départ. Il a engagé la Porte à réfléchir et à profiter du peu de temps qu'il resterait encore. »

On a aussi reçu cette autre dépêche.

« Constantinople, 19 mai. — Le 17, le Divan s'est réuni ; à l'issue de cette réunion, il a été définitivement décidé que la convention proposée par le prince Menschikoff ne pouvait pas être acceptée. Néanmoins, cette décision ayant été notifiée au prince Menschikoff, celui-ci n'a pas quitté Constantinople. Au contraire, il a ouvert de nouvelles com-

munications avec Reschid-Pacha. De là, la présomption que de nouvelles négociations seront entamées. Le jour du départ de l'envoyé russe n'est plus fixé. »

On voit par les déclarations officielles et les faits qui précèdent que la situation est beaucoup moins tendue que certains pessimistes voudraient le faire supposer. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Dimanche, la procession de la Fête-Dieu s'est faite en notre ville avec une pompe, une solennité inaccoutumée : les jeunes gens n'avaient pas l'idée de tant de majesté dans le culte, et les hommes mûrs en avaient presque perdu le souvenir.

Il y avait tant d'années déjà que la France semblait dépouillée de son antique amour de la Religion ! Pourtant quoi de plus naturel que la soumission de la puissance terrestre au Maître du monde ? N'est-il pas légitime que celui de qui relèvent les empires, qui tient dans sa main le cœur des rois, reçoive les hommages de ceux qu'il a faits ses ministres pour le bien des peuples, et, puisque toute autorité vient de Dieu, n'est-il pas beau d'en faire jaillir jusqu'à lui les plus purs reflets ?

Depuis le jour où l'illustre évêque de Meaux proclamait ces principes devant le Grand-Roi, que de fois ils furent oubliés en notre belle France ! Mais aujourd'hui il n'en est plus ainsi : la vérité religieuse trouve force et appui dans le Pouvoir. Il sait bien que la Religion seule peut guérir la lèpre morale qui dévore la société, et, puisque c'est du sommet de l'édifice social que sont tombés autrefois la haine et le mépris de Dieu, il veut aujourd'hui, plantant sur ce sommet la croix qui sauva le monde, en faire descendre la foi et l'amour qui l'ont régénéré. Honneur donc à ceux qui travaillent à cette grande restauration sociale !

Pénétré de ces pensées, nous étions heureux de voir, faisant cortège au Saint-Sacrement, derrière le dais :

M. le Général commandant l'École de cavalerie, M. le Sous-Préfet, M. le Procureur impérial, M. le Substitut, M. Raguideau, maire-adjoint, M. le Commandant du Château et les officiers de la garnison, une partie de l'état-major de l'École, grand nombre d'officiers, des sous-officiers, des cavaliers, et les fonctionnaires des diverses administrations. A ces représentants de l'Autorité s'étaient joints la Société de Saint-Vincent-de-Paul, le Collège, les pensions, les écoles, et une foule considérable de personnes qui se distinguaient par le recueillement.

Les habitants des rues qui suivait la procession, avaient décoré le devant de leurs maisons ; d'élégants reposoirs s'élevaient de distance en distance et témoignaient du bon goût et du zèle des ordonnateurs.

M. le Général avait eu la religieuse attention d'appeler à cette grande solennité du catholicisme, la musique militaire de l'École. Par intervalle elle a joué, avec le talent que nous savons tous, plusieurs morceaux admirablement choisis.

Un détachement de l'École et un autre de la troupe de ligne formaient la haie.

Cette fête a été des plus belles dont il nous sou-

vient de terreur, à l'idée que le lion se préparait à s'élançer sur moi. C'était quelque chose d'horrible ! maintenant encore je n'y songe point volontiers. J'étais comme un condamné à mort qui, poursuivi par un affreux cauchemar, se réveille en sursaut pour penser qu'on l'exécutera le lendemain. Je ne croyais pas que j'aurais pu supporter durant toute une nuit cette situation effroyable : cela dépassait les forces de la nature humaine. »

Le marchand cessa de parler quelques minutes ; il avait l'air triste et absorbé d'un homme que tourmentent de pénibles souvenirs. Mais bientôt il se ranima et poursuivit sa narration.

« Deux ou trois heures après que l'ombre eut enveloppé le ciel et la terre, j'entendis les animaux venir à l'aiguade. Quelques-uns passèrent à une faible distance de moi, mais je n'en aperçus aucun. Le lion, qui les voyait parfaitement, se contentait de remuer un peu la tête quand ils trottaient près de lui. L'espérance qu'il me quitterait pour se jeter sur eux m'abandonna bientôt. Tout-à-coup il leva la tête, me regarda et se mit à rugir. « Le moment est venu ! pensai-je en moi-même. » Il se dressa sur ses pattes et rugit plus fort, me regardant toujours fixement à ce qu'il me paraissait. Je me disposai au combat, tenant mon fusil de la main gauche et mon mouchoir de la droite. Mon intention était de lui mettre la croix de mon arme en travers dans la gueule et de l'étouffer en poussant mon mouchoir au fond du

gosier. L'entreprise ne me semblait point facile, mais c'était ma dernière chance, et je ne voulais point mourir sans avoir tenté ce moyen suprême. Je ne conservais réellement point d'espérance, mon seul désir était de lutter contre ce lion qui me persécutait depuis le matin, et que j'avais pris en exécration, et auquel je voulais faire le plus de mal possible. Ce fut encore une vaine alarme. Au bout de quelques minutes, le farouche animal se calma de nouveau et s'accroupit ; il ne se coucha pas comme auparavant, mais il allongea la tête vers moi, à la façon d'un chat qui examine attentivement quelque objet. Enfin il s'étendit sur le sol, comme ayant satisfait tous les doutes qui l'avaient inquiété. Mais, au bout de dix minutes, il se releva soudain et rugit d'une manière plus féroce que jamais. L'idée me vint alors qu'un autre animal de son espèce s'approchait prudemment de moi par derrière, et que mon lion s'opposait au partage du butin. Si je ne me trompais pas, mon sort serait bientôt décidé. Je fis encore la supposition que mes gens essayaient peut-être de me secourir à la faveur des ténèbres ; mais était-il probable qu'ils auraient assez de courage pour réussir ? Je n'avais plus aucune envie de dormir, comme vous pensez bien. Le lion, debout, grondait continuellement et allait çà et là, comme incertain sur le parti qu'il devait prendre. Il finit par se décider, et je vis qu'il se disposait à faire un bond ; mon heure avait sonné, et je me sentais déjà braver le lion.

« En ce moment, un hurlement soudain retentit derrière moi, et une grande flamme éclaira les objets d'alentour. Le hurlement dura une minute ou deux, et un individu dont la tête ainsi que les épaules semblaient être en feu se précipita dans l'intervalle qui me séparait du lion. L'animal poussa un rugissement terrible, plutôt d'épouvante que de fureur, et s'élança en bondissant dans les ténèbres. Je reconnus alors Apollon, dans le personnage qui arrivait si à propos. La flamme dont il était couronné d'abord ne brillait plus, mais il tenait à chaque main deux ou trois rameaux embrasés qu'il agitait au-dessus de sa tête, sautant, criant d'une manière frénétique ; il avait l'air d'un démon, quoiqu'il fut pour moi un ange libérateur. Le pauvre diable éprouvait un si grand effroi, qu'il pouvait à peine parler et n'entendait pas un mot de ce que je lui disais. « Chargez votre fusil ! chargez votre fusil ! criait-il sans relâche. La grande bête va revenir ; chargez votre fusil ! »

« C'était un bon conseil, et je le suivis aussi vite que je le pus. En me levant de terre, je me trouvai d'abord tellement raide, que j'étais presque paralysé. Mais le sang ne tarda point à circuler de nouveau, et, lorsque j'eus chargé mon fusil, nous nous acheminâmes du côté des charriots. Apollon courait toujours devant moi, encore frappé de crainte, portant une poêle à frire et une torche dans sa main droite, sautant, criant comme un homme en démence, pour éloigner les bêtes féroces.

Dimanche prochain, les processions n'étant que des fêtes de paroisse ne pourront avoir la même solennité; mais nous sommes sûr que les fidèles doubleront d'efforts pour rendre moins sensible, s'il est possible, l'absence du brillant cortège de dimanche.
PAUL GODET.

On nous rapporte qu'un vol de montre a été commis, samedi dernier, le plus subtilement du monde, dans une maison de la rue de la Mairie. Le voleur, quoiqu'il se soit montré très-habile escamoteur, a manqué de prudence: le même jour, il s'était présenté dans une maison de la rue Beaurepaire, sous le prétexte de voir une chambre qu'il voulait louer, et, au lieu de faire un bail avec le propriétaire, il s'était contenté de décrocher une montre à la cheminée. — Ces deux faits de prestidigitation l'on fait découvrir et mettre sous les verroux.
PAUL GODET.

DERNIERES NOUVELLES.

Paris, 30 mai.

Sur le rapport de M. le ministre de la guerre, l'Empereur a rendu un décret portant réorganisation du Prytanée militaire de La Flèche, de manière à mettre son enseignement en harmonie avec celui donné aujourd'hui dans les lycées. — Havas.

Le *Moniteur* a publié ce matin les principaux incidents de la revue passée par l'Empereur, au camp de Satory. — Havas.

La Prusse et l'Autriche se rangent aux côtés des puissances occidentales, loin d'appuyer les prétentions de la Russie relativement à Constantinople.
PAUL GODET.

FAITS DIVERS.

Dans un incendie qui a eu lieu à la Havane, le 3 avril dernier, l'équipage de l'avisovapeur français le *Milan* vient de donner une nouvelle preuve de courage et de dévouement qui mérite d'être signalée. La marine française a coutume de se faire connaître par ses généreux élan; mais, dans cette circonstance, l'activité et la rapidité des secours apportés par la compagnie d'incendie de l'avisovapeur dont il s'agit ont été au-dessus de tout éloge.

Le 3 avril dernier, à 6 heures 55 minutes du matin, une épaisse colonne de fumée, à laquelle succéda presque aussitôt une immense gerbe de flamme, avertit, à bord du *Milan*, que, pour la seconde fois en moins de trois jours, la ville de la Havane était visitée par un incendie. Tout aussitôt la générale retentit dans l'entrepont du *Milan*. A son appel, nos marins quittent prestement leurs hamacs, s'arment des ustensiles qui leur sont affectés par le rôle d'incendie, et viennent se ranger, par divisions, sur le gaillard-arrière, où l'embarquement se fait avec ordre et célérité dans les grandes embarcations du bord, dont l'une avait reçu une pompe à incendie. A 7 heures 5 minutes, les embarcations quittaient le *Milan*, et, en arrivant à terre, nos marins, armés de seaux et de haches, se rendaient au pas de course sur le lieu de l'incendie, suivis de leur pompe. Une fois là, et en un clin d'œil, les hommes du *Milan* se répandirent sur la toiture

et aux divers étages de la maison incendiée, avec une ardeur telle que la part du feu était déjà faite, en quelque sorte, lorsque les équipages espagnols et anglais arrivèrent. A 9 heures, le feu était éteint, et la compagnie d'incendie du *Milan* regagnait le bord, au milieu des témoignages les plus flatteurs de reconnaissance pour la conduite et le courage dont nos marins venaient de donner une nouvelle preuve dans une ville où, déjà, il y a peu de temps, deux autres navires de guerre français, l'*Oreste* et l'*Ardent*, avaient rendu semblable service.
(*Moniteur*.)

PERLES D'ÉTHER DU DOCTEUR CLERTAN. — Ce nouveau mode d'administration de l'Éther est approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

Ces perles ont l'avantage de porter avec la plus grande facilité l'Éther, libre, pur, sans odeur, à doses fixes et parfaitement connues, jusques dans l'estomac, où elles se dissolvent très-promptement. Plusieurs de nos premiers médecins de Paris ont constaté que les *Perles d'Éther* constituent un médicament vraiment héroïque, qui dissipe très-promptement les migraines, les crampes d'estomac, les palpitations, les coliques hépatiques, la pneumatose ou formation des gaz intestinaux; les vomissements nerveux; les étouffements causés par les points douloureux provenant d'une digestion difficile ou de rhumatisme vague; enfin toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse; par suite, et à raison de sa rapide volatilisation, ils ont reconnu qu'au lieu d'être administré comme autrefois dans de l'eau, du sirop, ou sur un morceau de sucre, l'Éther ne devait plus être employé que sous la forme de perles. A Paris, rue *Caumartin*, 45; A Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; *Beaufort*, MOUSSU, ph.; *Châlons-sur-Loire*, GUY, ph.; *Châteaufort-sur-Sarthe*, HOSSARD, ph.; *Cholet*, BONTEMPS, ph.; *Saumur*, BRIÈRE, ph.; *Saint-Florent-le-Viel*, MAUSSON, ph. (304)

AVIS AUX PERSONNES FAIBLES ET CONVALESCENTES
POUR LESQUELLES UN TONIQUE EST UTILE ET INDISPENSABLE.

Le Tannate de Quinine de Barreswill, approuvé par l'Académie de médecine, comme succédané du Quinquina et du sulfate de Quinine, n'est pas seulement un antipériodique contre les fièvres d'accès, comme le sulfate auquel il est supérieur à cause de son peu d'amertume et de son innocuité sur les voies digestives et le système nerveux; c'est encore le tonique le plus précieux peut-être que la thérapeutique ait à sa disposition.

Aussi les *Pastilles de Tannate de Quinine de Barreswill* ont-elles été accueillies avec faveur aussitôt qu'elles ont été proposées aux médecins, car elles leur offraient un tonique le seul fixe dans sa composition, le plus facile à administrer et surtout le plus sûr dans ses effets.

Les Pastilles de Tannate de Quinine suppléent les vins et sirops de Quinquina dans tous les cas où ils sont ordonnés, comme toniques, dans les convalescences, dans les débilités de l'estomac et les digestions pénibles provenant du relâchement ou de l'inertie de l'appareil gastrique.

Les différents produits de Tannate de Quinine de

Nous atteignîmes enfin notre campement; lorsque j'eus satisfait mon appétit, je demandai à mon sauveur ce qui s'était passé en mon absence et comment il s'y était pris pour me tirer d'embaras.

» Le pauvre garçon avait essayé tout le jour de déterminer mes hommes à venir me délivrer. Ils avaient fait une tentative le matin, comme je vous l'ai dit, mais le courage leur avait bientôt manqué. Le soir, Apollon résolut de me secourir tout seul, et il employa dans ce but un ingénieux moyen. Il prit une de mes grandes poèles, dans laquelle il étendit une couche de poudre juste assez humectée pour qu'elle brûlât lentement; au-dessus il plaça de la paille d'emballage, versa au milieu de la poudre sèche, puis couronna le tout de brindilles et de menus bâtons. Ayant placé la poêle sur sa tête, il se mit en route à la nuit close. Quand il eut fait la moitié du chemin, il changea de posture; rampant avec lenteur et précaution, il parvint jusqu'à cent pas de l'endroit où je me trouvais, sans que le lion ne se doutât de son approche. C'était alors que la bête fauve s'était dressée la première fois et avait commencé à rugir. « Cette voix formidable », dit Apollon, me glaça le cœur, et je fus près de tomber évanoui. » Restant immobile jusqu'à ce que le lion fût redevenu calme, mon Namaqua se traîna de nouveau dans les herbes, n'avançant que d'un pouce ou deux à chaque mouvement; lorsqu'il avait parcouru quelques pas, il s'arrêtait de nouveau pendant une minute. Enfin, dès qu'il

se crut assez près, il tira une allumette chimique d'une boîte qu'il avait apportée des charriots et l'alluma. Il n'eut qu'à toucher la paille pour l'enflammer immédiatement. C'est pendant les préparatifs de cette opération que le roi du désert avait montré une si grande fureur. Mais Apollon ne lui laissa point le temps d'agir: se précipitant de notre côté avec la poêle sur sa tête et des morceaux de bois enflammés dans sa main droite, il avait mis son adversaire en déroute du premier coup. Vous comprenez maintenant pourquoi je suis si attaché à ce petit drôle. Il déploya plus d'esprit et de courage pour sauver ma vie qu'il n'en aurait peut-être montré pour sauver la sienne.

» Je reconnus qu'en effet le petit drôle s'était fort bien conduit et méritait tout le bien que le marchand pourrait lui faire. Quant au lion, je supposai qu'on en avait plus entendu parler.

— « Vous êtes dans l'erreur, me dit Hutton; j'avais un compte à régler avec ce brigand, pour l'horrible torture qu'il m'avait fait souffrir. Comme d'ailleurs, c'était évidemment un lion anthropophage, il n'était pas bon de le laisser rôder en liberté, si l'on pouvait y mettre obstacle. J'étais sûr qu'il ne s'éloignerait pas de l'eau, tant que mes bœufs resteraient dans le voisinage. Sachant de plus que deux autres commerçants, Johnson et Leroux, me suivaient à un jour ou deux de distance, j'attendis qu'ils m'eussent rejoint. Nous fîmes alors une expédition en commun avec tous nos gens et nos chiens. Nous harcelâ-

mes pendant deux jours le vieux cannibale, sans pouvoir le faire sortir de sa caverne, située au milieu des rocs et des buissons. Johnson se trouvait le plus rapproché de lui, quand il parut enfin, et il le tua d'une balle. C'était un coup de maître, au reste; la balle pénétra derrière l'épaule droite et sortit sous le flanc gauche. Je donnai au vainqueur cinq livres sterling pour la peau, que je voulais faire empailler et conserver chez moi, en souvenir du jour que je passai en face de l'animal, ainsi que du jour suivant: je regarde le premier comme le plus cruel de ma vie et le second comme le plus heureux. »

ALFRED MICHIELS.

(*Tait's Edinburgh Magazine*.)

BOURSE DU 28 MAI.

4 1/2 p. 0/0 baisse 75 cent. — Fermé à 102 50.
3 p. 0/0 baisse 70 cent. — Fermé à 79 85

BOURSE DU 30 MAI.

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 102 50.
3 p. 0/0 baisse 80 cent. — Fermé à 79 03.

P. GODET, propriétaire-gerant.

